

Séance du 21 septembre 2023

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal 19
En exercice 18
Qui ont pris part à la délibération 17

Vote

Pour 17
Contre 0
Abstentions 0

Date de la convocation

14/09/2023

Date d'affichage

18/09/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS et le VINGT-ET-UN SEPTEMBRE à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

Présents : 14
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Stéphanie BORREL, Edwige BOUDOU, Fabien CABROLIER, Albert CANTALOUBE, Nelly DAUDE, Nathalie GELY, Laura JARROUSSE, Didier LAURENS, Patrick LEGER, José LOPEZ.

Absents excusés : 4 (dont 3 pouvoirs)
Jérôme FRANQUES, a donné pouvoir à Nathalie GELY,
Pascal MONESTIER, a donné pouvoir à Edwige BOUDOU,
Laura JARROUSE, a donné pouvoir à José LOPEZ,
Estelle BIER, absente excusée.

Secrétaire de séance : Patrick LEGER

Délibération n° 2023/08/044 – Budget Principal 2023
Décision Modificative portant ouverture de crédits.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal la modification budgétaire suivante, portant ouverture de crédits dépenses et recettes :

Section Investissement – Opérations patrimoniales			
Ouverture de crédits			
Articles / Chapitres	Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D 2151 / 041	Réseaux de voirie		5 097,85 €
R 238 / 041	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		5 097,85 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide d'adopter la décision modificative, selon les termes ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Acte rendu exécutoire,
Après transmission par voie dématérialisée
En Préfecture le :
Publication le :
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ